Mairie d'ISOLA

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 20 janvier 2023

Présidente
Mme AGNELLI Mylène, Maire
Présents
Mme AGNELLI Mylène - Mrs ALENGRIN Pierre - BOLLIE Patrick - Mme AGNELLI Sandrine – Mrs BASTANTI Pierre-Pascal - BOVAS Julien - Mme CHAMBETTAZ Nobilia - Mr LANINI Pascal - Mme LECA Nancy
Pouvoirs
M. BIHOUE Guy à Mme AGNELLI Mylène *Mme CLARY Elise à Mme LECA Nancy*
Absents
M. MELAN Christophe (excusé) *M. CHAMBETTAZ Stéphane* *M. OLIVIER François (excusé)* *M. GEORGE Éric (excusé)*
Secrétaire de Séance
Mr BOVAS Julien
Quorum
Quorum = 8 *Présents = 9* *Le quorum est atteint.*

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
Vendredi 20 janvier 2023

1. ***Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023***
2. ***Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLECT) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant***
3. ***Avenant au marché « surveillance et sécurité incendie de la galerie du Front de Neige »***
4. ***Avenant au lot n°2 « nettoyage des locaux communaux annexes à Isola 2000 » pour le marché « nettoyage des bâtiments communaux Isola – Isola 2000 »***
5. ***Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation***
6. ***Définition des postes attributaires des logements de fonction***
7. ***Candidature officielle au label Famille Plus Montagne***
8. ***Réhabilitation de l'Hôtel-Bar-Restaurant « le Touring » - Demande de subvention complémentaire***
9. ***Décision modificative n°4***
10. ***Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 – Compléments à la délibération du 23 mai 2022***
11. ***Echange de parcelles suite à nécessité de sécurisation par pose d'un merlon bloquant l'accès à un terrain privé***
12. ***Compte-rendu des décisions du Maire***
13. ***Informations et questions diverses***

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures 00 sous la Présidence de Madame Mylène AGNELLI, Maire

Monsieur Julien BOVAS est désigné en qualité de secrétaire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Madame le Maire rappelle que les statuts de la Métropole prévoient que chaque conseil municipal des 51 communes composant la Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal décide procéder à la désignation de Monsieur Guy BIHOUE, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Patrick BOLLIE, en qualité de représentant suppléant.

ADOPTE à l'unanimité

3. AVENANT AU MARCHE « SURVEILLANCE ET SECURITE INCENDIE DE LA GALERIE DU FRONT DE NEIGE

Madame le Maire informe les élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et a validé l'avenant au marché « surveillance et sécurité incendie de la galerie du Front de Neige » ayant pour objet :

- La modification de l'erreur d'intitulé sur le DDED : la mention « vacances de Noël » n'existe plus et est remplacée par « vendredi soir 25/11/22 au mardi 18/04/22 »

- Correction du montant total HT de la prestation « 2 agents SSIAP 1 pour le réveillon de la Saint Sylvestre » : 849.66 € HT au lieu de 6 409.38 € HT.

- Correction du taux horaire de la prestation « heures de nuit pour un agent SSIAP pour le Trophée Andros » : 18.87 € HT au lieu de 18.32 HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché « surveillance et sécurité de la galerie du Front de Neige » et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

ADOPTE à l'unanimité.

4. AVENANT AU LOT N°2 « NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX ANNEXES A ISOLA 2000 » POUR LE MARCHE « NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ISOLA-ISOLA 2000 »

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a également validé l'avenant au lot n°2 « nettoyage des locaux communaux annexes à Isola 2000 » pour le marché « nettoyage des bâtiments communaux Isola- Isola 2000 », qui a pour objet :

- Ajout d'une prestation complémentaire : nettoyage de la crèche « les Pitchouns », à raison de 2h/semaine pour 21 semaines par an, soit un montant de 1 596 € HT/an.

- Ajout d'une prestation complémentaire : nettoyage des logements communaux d'Isola 2000, à raison de 2h/logement pour une périodicité de 20 prestations de nettoyage par an, pour un montant de 1 400 € HT/an.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au lot n° 2 du marché « nettoyage des bâtiments communaux Isola-Isola 2000 » et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

ADOPTE à l'unanimité.

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Madame le Maire explique la nécessité de procéder au recrutement d'un poste de saisonnier pour la crèche « les Pitchouns à Isola 2000 », durant la saison hivernale.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation, à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTE à l'unanimité.

6. DEFINITION DES POSTES ATTRIBUTAIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION

Madame le Maire rappelle aux élus que le Chef d'équipe d'Isola 2000 est amené à assurer une présence sur la station pour permettre la continuité du service public et répondre aux besoins urgents liés à ses fonctions.
Il est également tenu d'accomplir un service d'astreinte afin de garantir la bonne marche du service en dehors des heures habituelles de travail, d'où la nécessité de lui octroyer un logement de fonction.

Le Conseil Municipal décide de compléter la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction par l'ajout de l'emploi « Chef d'équipe d'Isola 2000 ».
Ce logement de fonction sera attribué par le biais d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

ADOPTE à l'unanimité.

7. CANDIDATURE OFFICIELLE AU LABEL FAMILLE PLUS

Le Conseil Municipal décide d'officiellement candidater à l'obtention du Label famille Plus et de désigner Madame Virginie TUMORTICCHI, responsable du bureau d'information d'Isola 2000 et Monsieur Pierre ALENGRIN, adjoint, en tant que référents du label Famille Plus.

ADOPTE à l'unanimité.

Madame le Maire informe les élus que le dossier avance bien et qu'un pré-audit aura lieu durant les vacances de février.

8. REHABILITATION DE L'HOTEL-BAR-RESTAURANT « LE TOURING » - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle que par délibérations des 29 janvier et 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé les projets et sollicité les subventions pour les réhabilitations du rez-de-chaussée du « café-restaurant » et de l'hôtel.

Monsieur Sébastien LANDAIS explique que plusieurs facteurs sont responsables de l'augmentation du coût de ces projets : hausse des prix du gros œuvre, de la ferraille, contrainte d'installation de fenêtres en bois plutôt qu'en aluminium, renforcement des planchers ....

Le montant total de l'augmentation pour les deux opérations s'élève à 509 322.39 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement comme suit :

	Réhabilitation du RDC « Café-restaurant »	**Réhabilitation de l'hôtel**
Montant de l'opération HT	64 452.55 €	444 869.84 €
Subvention HT Conseil Départemental 60 %	38 671.53 €	266 921,90 €
Part HT à la charge de la commune	25 781.02 €	177 947.94 €

- Sollicite les aides complémentaires du conseil départemental, comme mentionnées ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur Sébastien Landais précise que tous les lots ont été attribués et que les travaux de gros œuvre débuteront la semaine prochaine.

Madame Sandrine AGNELLI demande si des personnes se sont déjà montrées intéressées par la reprise.

Madame le Maire informe les élus que plusieurs personnes se sont déjà manifestées et qu'un appel à manifestation d'intérêt sera prochainement publié.

9. DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°4.

Madame le Maire explique que suite à une erreur d'imputation, il convient d'abroger la délibération du 13 décembre 2022 et de reprendre une décision modifiant le compte.

Le Conseil municipal :

- ABROGE la délibération n°0154A/22 du 13 décembre 2022
- APPROUVE la nouvelle DM n°4, comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
FONCTIONNEMENT	Dim. crédits	Augm. crédits	Dim. crédits	Augm. Crédits
D6283 : Frais de nettoyage locaux		8 659.57 €		
R002 : Excédent antérieur reporté				8 659.57 €
Total		8 659.57 €		8 659.57 €
INVESTISSEMENT				
D2111 : Terrains nus	70 000 €			
D2135-22093 : Divers tvx Isola 2000		60 000 €		
D2138-21170 : Maison des sportifs		6 521.60 €		
Total D21 : immob. Corporelles	70 000 €	66 521.60 €		
R001 : Solde d'exécution d'investissement reporté				9 521.60 €
R024 : produit des cessions				42 000 €
R1323 : Département			55 000 €	
Total	70 000 €	66 521.60 €	55 000 €	51 521.60 €
Total général		5 181.17 €		5 181.17 €

ADOPTE à l'unanimité.

10. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 – COMPLEMENTS A LA DELIBERATION DU 23 MAI 2022

Madame le Maire rappelle aux élus que par délibération n°059/22 du 23 mai 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, au 1er janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature M14.

Madame le Maire précise qu'il convient de compléter cette délibération.

Le Conseil Municipal :

- Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023

- Autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

- Autorise Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tour document permettant l'application de la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité.

11. ECHANGE DE PARCELLES SUITE A LA NECESSITE DE SECURISATION PAR POSE D'UN MERLON BLOQUANT L'ACCES A UN TERRAIN PRIVE

Madame le Maire informe les élus que l'ancienne municipalité avait approuvé, par délibération du 20 septembre 2018, l'échange de parcelles avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°272, suite à l'éboulement du 23 février 2014 nécessitant la mise en sécurité de la RM 2205 par l'édification d'un merlon.

Cet échange n'ayant pu aboutir, la commune et le propriétaire se sont rapprochés pour convenir d'un nouvel emplacement.

Le Conseil Municipal :

- Abroge la délibération n°83/18 du 20 septembre 2018
- Approuve l'échange, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section B n°272 contre la parcelle communale cadastrée section C n°1248, issue de la division foncière de la parcelle C n°0114
- Approuve la création d'une servitude de passage grevant la parcelle C 1249 au profit de la parcelle C n°1248
- Autorise Madame le Maire, avec faculté de substitution, à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Giordanengo, Notaire à Saint Sauveur-sur-Tinée
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité.

12. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n°58/22 : marché public pour l'opération « Réhabilitation de l'hôtel – restaurant/ bar « Le Touring » – Lot n°05 : MENUISERIES – CLOISONS – FAUX PLAFOND – PEINTURE – SOLS » avec la société SAS MAS SUD EST

Décision n°86/22 : Bail commercial boulangerie avec SARL CLEM'S

Décision n°01/23 : Marché public pour l'opération « Réhabilitation de l'hôtel – restaurant/ bar « Le Touring » – LOT 04 : ASCENSEUR » avec la société KONE ASCENSEURS

Décision n°02/23 : Marché public pour la « Prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de titres restaurants » - avec l'entreprise EDENRED France.

13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DIA
Aucune observation.

FIN DE LA SEANCE A 18 HEURES 25

Le Maire

MAIRIE D'ISOLA

Mylène AGNELLI

Le secrétaire de Séance

Julien BOVAS